



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 24  
Date de la convocation : 21 avril 2026  
Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Étaient présents :** Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET - O. HOUILLOIN – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR – M. FAIVRE – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET

**Pouvoirs :** C. MATHIE donne pouvoir à B. PY

**Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance**

**DCM 2026/04/36**

**Budget lotissement Pré Croissant – vote du budget primitif 2026**

Vu les documents préparatoires remis préalablement à chaque conseiller par mail du 14/04/2026,  
Vu le débat d'orientation budgétaire du 13/04/2026,  
Le Conseil Municipal,

- A l'unanimité approuve le budget lotissement Pré Croissant arrêté comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	96 010 €	96 010 €
Section d'investissement	96 000 €	96 000 €
<b>Total</b>	<b>192 010 €</b>	<b>192 010 €</b>

- Précise que Madame le Maire est autorisée à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

